

Louisiana Believes

La Louisiane y Croit

Référentiel de compétences professionnelles
pour les enseignants en classes d'immersion

2013



Ce référentiel de compétences professionnelles pour les enseignants des classes d'immersion en Louisiane a été élaboré dans le cadre d'un atelier qui s'est tenu à Baton Rouge les 21 et 22 janvier 2013. Les travaux ont été réalisés par

Mme Laura ADELMAN-CANNON

Mme Peggy FEEHAN

Mme Nicole BOUDREAUX

Mme Michelle HAJ-BROUSSARD

M. Mario CHAREST

Mme Terri HAMMATT

Mme Denise EGEA-KUEHNE

Mme Pascale SEIGNOLLES

sous la supervision de M. Pierre-Yves ROUX, responsable de l'unité *Expertise et Projets* au département *Langue française* du Centre international d'études pédagogiques.

Sommaire

Avant-propos

p. 5

1. Qu'est-ce qu'un référentiel de compétences professionnelles ?
2. Pourquoi et pour qui un référentiel de compétences professionnelles ?
3. L'architecture et le contenu du référentiel
4. Autres remarques et avertissements

Le référentiel

p. 9

1. Les savoirs

p. 9

- 1.1. les savoirs institutionnels
- 1.2. les savoirs administratifs
- 1.3. les savoirs disciplinaires
- 1.4. les savoirs pédagogiques
- 1.5. les savoirs didactiques
- 1.6. les savoirs relatifs au dispositif d'immersion louisianais
- 1.7. les savoirs culturels

2. Les savoir-faire

p. 14

- 2.1. la planification de l'enseignement
- 2.2. la préparation du cours
- 2.3. l'instruction
- 2.4. l'évaluation des élèves
- 2.5. la conduite, la gestion et l'animation de la classe

3. Les savoir-être

- 3.1. Comportement général
- 3.2. Avec les apprenants
- 3.3. Avec ses collègues
- 3.4. Avec l'administration et son école
- 3.5. Avec les parents d'élèves
- 3.6. Avec soi-même

Avant-propos

1. Qu'est-ce qu'un référentiel de compétences professionnelles ?

Un référentiel de compétences professionnelles est l'inventaire organisé des compétences utiles et nécessaires à un professionnel pour réaliser les tâches devant être effectuées dans l'exercice de sa fonction. Ce document précise donc les compétences spécifiquement attendues d'un enseignant intervenant en classe d'immersion française en Louisiane.

Le terme de *compétences* est pris ici dans son acception la plus large et recouvre les acquis de tous ordres, et notamment les savoirs, savoir-faire et savoir-être devant être mobilisés par l'enseignant pour réaliser de façon effective et efficace les tâches qui sont les siennes, et pour résoudre les problèmes qu'il rencontre dans le quotidien de sa profession.

2. Pourquoi et pour qui ce référentiel de compétences professionnelles ?

Un référentiel de compétences professionnelles peut avoir de nombreux points d'impact et répondre notamment à des interrogations que sont *a minima* susceptibles de formuler :

- les enseignants eux-mêmes (*Quelles sont les compétences que je suis censé maîtriser ? Est-ce que je maîtrise effectivement ces compétences ? À quel niveau ? – pratiques d'autoévaluation, etc.*) ;
- les recruteurs (*Quelles compétences doit-on rechercher chez les candidats-enseignants ? Quel postulant correspond le mieux au profil souhaité ? etc.*) ;
- les formateurs, que ce soit en formation initiale (*Quelles compétences doit-on construire ou développer ? Quel profil de sortie doit-on viser ?*) ou en formation continue (*Quelles sont les compétences utiles et nécessaires mais que les enseignants ne maîtrisent pas ou insuffisamment ? etc.*) ;
- les évaluateurs (*Par rapport à quel référent peut-on évaluer un enseignant ?*) ;

- les conseillers pédagogiques (*Dans quelle direction doit-on orienter les pratiques professionnelles des enseignants ? etc.*) ;
- les établissements scolaires (*L'équipe enseignante possède-t-elle les compétences nécessaires pour atteindre les objectifs visés ? etc.*) ;
- les certificateurs (*Les enseignants de l'établissement maîtrisent-ils les compétences spécifiquement attendues dans le cas de classes d'immersion en Louisiane ? etc.*) ;
- les autorités éducatives (*Comment améliorer l'efficacité et l'efficience du système en agissant sur les compétences des enseignants ? etc.*) ;
- les personnes en recherche d'emploi et souhaitant se destiner à la carrière enseignante (*Quelles sont les compétences que je dois maîtriser pour entrer dans la carrière enseignante ? etc.*).

La pluralité de ces lieux d'impact est importante à souligner. En effet, dans la mesure où il s'agit d'un document commun et partagé par l'ensemble des corps constitués concernés, le référentiel de compétences professionnelles doit permettre d'introduire plus de transparence à tous les niveaux de fonctionnement du système éducatif.

Il est cependant important de souligner que le référentiel de compétences professionnelles est un document qui n'est ni à l'intention des parents d'élèves ni à l'intention des élèves, que l'établissement soit public ou privé.

Ses fonctions sont aussi multiples et aussi variées que ses lieux d'impact. En effet, un référentiel de compétences professionnelles peut notamment servir à :

- préciser les pratiques pédagogiques attendues en termes de compétences ;
- définir le profil-type de l'enseignant ;
- identifier les contenus de la formation initiale ;
- faire apparaître des déficits de compétences et donc des besoins de formation continue ;
- valider des compétences acquises dans un parcours professionnel ;
- rédiger et négocier des cahiers des charges dans le domaine de la formation continue ;

- recruter de nouveaux enseignants sur des critères plus objectifs ;
- instrumenter l'évaluation des enseignants en exercice en précisant des critères plus transparents, plus objectifs et partagés ;
- harmoniser les pratiques professionnelles au sein du même établissement et renforcer ainsi la cohérence pédagogique tant horizontale (entre enseignants intervenant au même niveau) que verticale (entre enseignants intervenant à des niveaux différents) ;
- niveler par le haut les pratiques pédagogiques entre les établissements ;
- conseiller et orienter les personnes en recherche d'emploi sur la base de leurs compétences.

3. L'architecture et le contenu du document

Afin de faciliter sa lecture et son usage, et même si les compétences sont des éléments complexes et forcément intégrés, le référentiel a distingué trois grandes rubriques :

- les savoirs (ou *connaissances* : ce qu'un enseignant doit connaître, dans différents domaines, pour pouvoir exercer en classe d'immersion) ;
- les savoir-faire (c'est-à-dire les *pratiques pédagogiques* qu'il doit maîtriser et mettre en œuvre dans sa classe) ;
- les savoir-être (*attitudes* ou *comportement* attendus dans l'exercice de sa profession, que ce soit envers lui-même et avec l'ensemble des acteurs).

Chacune de ces rubriques a ensuite été déclinée pour faire apparaître une typologie des savoirs utiles à un enseignant, une répartition des savoir-faire à mobiliser en fonction des moments de l'activité d'enseignement, et l'identification des comportements attendus en fonction des situations et des interlocuteurs.

On se doit cependant de rappeler que dans une situation de classe, ces éléments ne seront pas isolés mais totalement intégrés. Pour enseigner efficacement, le professionnel devra en effet mettre simultanément en œuvre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être : « *Je dois connaître le contenu à enseigner, savoir le transmettre et avoir un comportement adéquat et adapté* ».

4. Autres remarques et avertissements

- a. Il est important de souligner qu'avec l'élaboration de ce référentiel de compétences, nous ne chercherons pas à uniformiser les pratiques pédagogiques, mais à les harmoniser et à faire disparaître d'éventuelles incompatibilités. Chaque enseignant a sa propre personnalité, son histoire et ses expériences professionnelles ainsi que son parcours de formation, et ses pratiques de classe s'en trouveront forcément influencées. Le référentiel constitue donc un cadre à l'intérieur duquel le professionnel doit pouvoir développer ses appétences et ses points forts, seule une marge d'initiative respectant la personnalité et les qualités intrinsèques de l'enseignant pouvant conduire à une plus grande efficacité.

- b. Ce document gagnera en efficacité s'il est effectivement utilisé et partagé par toutes les personnes susceptibles d'y trouver des réponses à leurs questions éventuelles. De la formation jusqu'à l'évaluation de l'enseignant, en passant par l'autoévaluation ou encore le recrutement, chacun peut en effet être concerné par le contenu d'un référentiel qui, s'il est effectivement partagé par l'ensemble des acteurs éducatifs, contribuera à introduire plus de transparence dans le système.

LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les savoirs

1. Les savoirs institutionnels

L'enseignant en classe d'immersion doit connaître :

1.1. Le contexte éducatif national

- 1.1.1. Les grandes orientations politiques
- 1.1.2. Les lieux de décision
- 1.1.3. Les niveaux de responsabilité
- 1.1.4. Les documents de cadrage (*Common core state standards - CCSS ; Partnership for assessment of readiness for college and careers- PARCC*)
- 1.1.5. Les institutions partenaires (*Center for applied reseach in language acquisition - CARLA, Listserv immersion America – LIM-A; ACTFL; NCSSFL; NADSFL; etc.*)

1.2. Le système éducatif dans l'état

- 1.2.1. Les structures
- 1.2.2. Les lieux de décision
- 1.2.3. La hiérarchie et les niveaux de responsabilité
- 1.2.4. Les initiatives en cours (Rtl, PLC)
- 1.2.5. Les documents de cadrage (les standards louisianais, *Value added model - VAM, COMPASS, Student Learning Targets - SLTS, Professional growth plan – PGP*)
- 1.2.6. Les partenaires locaux (Le Consortium des écoles d'immersion, *The Council for the development of french in Louisiana - CODOFIL, etc.*)
- 1.2.7. Les partenariats internationaux

2. Les savoirs administratifs

L'enseignant en classe d'immersion doit connaître :

- 2.1. Les structures et le fonctionnement de l'école
- 2.2. La hiérarchie et les lieux de décision dans l'école
- 2.3. La répartition des tâches et des responsabilités dans l'école
- 2.4. Les initiatives dans l'établissements
- 2.5. Les partenaires (*Les Amis de l'école* par exemple)

3. Les savoirs disciplinaires

L'enseignant en classe d'immersion doit connaître :

- 3.1. La langue et les cultures franco-louisianaise, française et francophone.

Pour les enseignants qui ne sont pas de langue maternelle française, le niveau minimum attendu correspond au niveau *Advanced High* (ACTFL) ou au niveau B2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* :

Le locuteur peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et inconvénients de différentes possibilités (CECR).

- 3.2. La langue française spécifique aux disciplines à enseigner
- 3.3. La langue anglaise
- 3.4. Les contenus disciplinaires par niveau

L'enseignant doit connaître et maîtriser les contenus disciplinaires correspondant à son niveau d'enseignement et précisés dans les documents en usage : *Common core state standards - CCSS, Grade level expectations - GLE's, Comprehensive Curriculum.*

4. Les savoirs pédagogiques

L'enseignant en classe d'immersion doit connaître :

4.1. La pédagogie « générale »

4.2. La psycho-pédagogie

- 4.2.1. Les théories du développement du langage
- 4.2.2. Les étapes du développement de l'enfant
- 4.2.3. La notion de motivation et « d'affect »
- 4.2.4. Les différents profils et stratégies d'apprentissage
- 4.2.5. Le cas des enfants à besoins spécifiques

5. Les savoirs didactiques

L'enseignant en classe d'immersion doit connaître :

5.1. La didactique « générale »

5.2. La didactique spécifique à chaque discipline

- 5.2.1. Les étapes d'un cours (*Sequences of Instruction* en mathématiques par exemple)
- 5.2.2. La méthode expérimentale et/ou de la découverte (sciences sociales et sciences)
- 5.2.3. Etc.

5.3. La didactique spécifique et essentielle pour l'enseignement de la langue

- 5.3.1. La notion de *négociation* et ses implications en classe
- 5.3.2. La notion d'interlangue et ses implications en classe
- 5.3.3. La notion de fossilisation et ses implications en classe
- 5.3.4. La notion de métalangage et ses implications en classe
- 5.3.5. Développement des modalités pour :
 - 5.3.5.1. Parler
 - 5.3.5.2. Écouter
 - 5.3.5.3. Écrire

- 5.3.5.4. Lire
- 5.3.5.5. Converser
- 5.3.5.6. « Médiation linguistique »

5.4. La didactique spécifique pour l'enseignement en immersion

- 5.4.1. Les différents types d'immersion (*language nest*, précoce, tardive, partielle, totale, totale, *two ways*, etc.)
- 5.4.2. Les objectifs de l'immersion
- 5.4.3. Les spécificités didactiques de l'immersion (intégration de l'enseignement de la langue et de contenus disciplinaires – instruction, gestion, évaluation)
- 5.4.4. Les spécificités des enseignements disciplinaires en contexte d'immersion
- 5.4.5. Le repérage des différences propres à l'immersion chez les élèves
- 5.4.6. La réponse différenciée et ciblée aux besoins constatés
- 5.4.7. La mobilisation des ressources
- 5.4.8. Les ressources à disposition (site FrenchinLouisiana.com, documents écrits, livres, etc.)

6. Les savoirs relatifs au dispositif d'immersion louisianais

L'enseignant en classe d'immersion doit connaître :

- 6.1. Le contexte de l'immersion française en Louisiane
- 6.2. Le positionnement des acteurs
 - 6.2.1. La politique de l'état
 - 6.2.2. Les représentations et les motivations de l'administration
 - 6.2.3. Les représentations et les motivations de la communauté
 - 6.2.4. Les représentations et les motivations des familles
 - 6.2.5. Les représentations et les motivations des élèves
 - 6.2.6. Ses propres motivations

7. Les savoirs culturels

L'enseignant en classe d'immersion doit connaître :

7.1. La culture franco-louisianaise

7.2. La culture francophone

Les savoir-faire

1. Planification de l'enseignement

L'enseignant en classe d'immersion doit savoir :

- 1.1. Planifier les processus d'enseignement / apprentissage à partir du programme (CCSS)
- 1.2. Planifier les activités langagières (dans toutes les matières) et les articuler entre elles
- 1.3. Planifier l'intégration de la langue cible et les contenus afin d'assurer le succès des interactions sociales à l'intérieur et à l'extérieur de la classe

2. Préparation de l'unité didactique (une unité didactique est un ensemble de cours visant aux mêmes objectifs de la discipline et langagier)

L'enseignant en classe d'immersion doit savoir :

- 2.1. Planifier les processus d'enseignement/apprentissage à partir du programme (CCSS)
- 2.2. Planifier les activités langagières (dans toutes les matières) et les articuler entre elles
- 2.3. définir et formuler des objectifs (les élèves utiliserons x (fonctions grammaticales) pour Y (fonction communicative) avec Z (mots / groupes de mots).
- 2.4. Identifier, sélectionner et adapter en français le matériel
- 2.5. Élaborer une fiche pédagogique qui tient compte les apprentissages de langue et de contenu

3. Instruction

- 3.1 Pendant l'étape de démarrage de la classe l'enseignant en immersion doit savoir engager les élèves dans la langue cible

3.2 Pendant l'étape de démarrage de la leçon l'enseignant en immersion doit savoir engager les élèves en présentant un élément essentiel lié à la leçon.

3.3 Pendant l'étape de la conceptualisation l'enseignant en immersion doit savoir rendre les objectifs langagiers et du contenu d'un exemple (modèle) transparent en appuyant sur les profils des apprenants.

3.4 Pendant l'étape de la pratique guidée (systématisation) l'enseignant en immersion doit savoir engager l'ensemble des élèves dans la pratique / découverte de l'objectif dans une langue communicative en français.

3.5 Pendant l'étape d'appropriation l'enseignant en immersion doit savoir promouvoir la pratique indépendante de l'objectif par l'élève dans la langue cible avec les outils qui soutiennent son apprentissage.

- l'enseignant joue le rôle de moniteur (évaluation formative)

3.6 Pendant les étapes de l'évaluation formative l'enseignant en immersion doit savoir faire une / des évaluations afin de modifier / adapter son enseignement, routine, évaluation pour que les élèves acquièrent les connaissances et habiletés du contenu et langagières pour communiquer

3.7 Pendant l'étape de l'évaluation sommative l'enseignant en immersion doit savoir créer des évaluations qui élicitent non seulement des contenus spécifiques d'une discipline mais la langue nécessaire pour communiquer ces nouvelles connaissances.

4. Evaluation

4.1. Les évaluations institutionnelles

L'enseignant en immersion doit savoir :

4.1.1. XXX

4.1.2. XXX

4.2. Les évaluations proposées par l'enseignant

L'enseignant en immersion doit savoir :

- 4.2.1. Identifier les contenus à évaluer
- 4.2.2. Concevoir et élaborer des épreuves d'évaluation
- 4.2.3. Déterminer les modalités de l'évaluation
- 4.2.4. Identifier les critères d'évaluation
- 4.2.5. Construire une grille de correction (et de notation dans le cas d'une évaluation notée)
- 4.2.6. Corriger les productions des élèves
- 4.2.7. Distinguer ce qui relève de la langue et ce qui relève des contenus disciplinaires
- 4.2.8. Annoter les productions écrites
- 4.2.9. Repérer les erreurs récurrentes
- 4.2.10. Repérer les erreurs jugées les plus importantes
- 4.2.11. Apporter des réponses différenciées et ciblées aux difficultés constatées
- 4.2.12. Décider si un objectif est atteint ou non
- 4.2.13. Tirer des enseignements des résultats de mon évaluation

5. Conduite, gestion et animation de classe

L'enseignant en immersion doit savoir :

- 5.1. Promouvoir l'immersion
- 5.2. Promouvoir la langue française
- 5.3. Formuler des consignes avec précision

Louisiana Believes

- 5.4. Placer l'élève en situation de réussite
- 5.5. Valoriser les interventions des élèves
- 5.6. Proposer des stratégies pour développer l'autonomie des élèves
- 5.7. Proposer des stratégies pour développer la créativité des élèves
- 5.8. Cultiver un climat de collaboration et d'entraide entre les élèves
- 5.9. Répondre aux besoins spécifiques des élèves
- 5.10. Privilégier une pédagogie active
- 5.11. Créer une communauté scolaire qui encourage les échanges sociaux dans la langue cible

Les savoir-être

1. Comportement général

L'enseignant en classe d'immersion doit

- 1.1. Connaître et respecter les règles de communication locales
- 1.2. Être modéré dans ses pratiques et ses propos
- 1.3. Garder l'esprit ouvert
- 1.4. Avoir le sens de l'humour
- 1.5. Chercher à repérer et à identifier les problèmes de tous ordres
- 1.6. Conserver sa personnalité
- 1.7. Être sûr de ses convictions
- 1.8. Pouvoir comparer de manière constructive
- 1.9. Reconnaître son rôle d'ambassadeur d'une langue et d'une culture
- 1.10. Mettre toutes les langues et toutes les cultures sur un pied d'égalité

2. Avec les apprenants

L'enseignant en classe d'immersion doit

- a. Être constant dans ses comportements et ses exigences
- b. Être calme et maîtriser ses humeurs
- c. Être à l'écoute des élèves et de leurs difficultés
- d. Être respectueux et attentionné
- e. Être patient
- f. Être juste et impartial

- g. Concilier largesse d'esprit et rigueur professionnelle
- h. Etre conscient et tenir compte des conditions de vie des apprenants
- i. Avoir foi en ses élèves et leur transmettre cette confiance
- j. Être exigeant et avoir des attentes élevées
- k. Se montrer passionné par son travail et par ses élèves
- l. Être attentif

3. Avec ses collègues

L'enseignant en classe d'immersion doit

- 3.1. Être disponible et se porter volontaire le cas échéant
- 3.2. Avoir l'esprit d'équipe et de collaboration
- 3.3. Concilier son sens de la découverte et le respect de son identité.
- 3.4. Accepter d'être novice
- 3.5. Respecter l'autre et sa culture professionnelle

4. Avec son administration et son école

L'enseignant en classe d'immersion doit

- 5.12. Accepter les règles de l'école et y adhérer
- 5.13. Respecter la hiérarchie
- 5.14. Etre prêt à se socialiser et à s'intégrer dans son école
- 5.15. Comprendre la culture et la politesse spécifiques aux écoles de Louisiane
- 5.16. Chercher à comprendre la politique de l'école

- 5.17. Assumer ses responsabilités
- 5.18. Reconnaître quand on a besoin d'aide

5. Avec les parents d'élèves

L'enseignant en classe d'immersion doit

- 5.1. Être un référent éducatif
- 5.2. Être positif
- 5.3. Être patient
- 5.4. Être respectueux de l'autre
- 5.5. S'intéresser à l'autre et faire preuve d'empathie
- 5.6. Être diplomate mais ferme lorsqu'il le faut
- 5.7. Avoir confiance en soi et en son jugement
- 5.8. Être honnête et transparent
- 5.9. Avoir l'esprit de collaboration

6. Avec soi-même

L'enseignant en classe d'immersion doit

- 6.1. Avoir envie d'améliorer sa deuxième langue
- 6.2. Être ouvert à la découverte d'autres cultures
- 6.3. Avoir envie d'apprendre
- 6.4. Avoir confiance en soi et en ses convictions...
- 6.5. ...mais ne pas hésiter à remettre certaines de ses certitudes en questions

Louisiana Believes

- 6.6. Avoir confiance en l'immersion
- 6.7. Se questionner (soi-même et le reste)
- 6.8. Être engagé
- 6.9. Être positif
- 6.10. Être flexible